



Avis de Soutenance

Monsieur Joe ZGHEIB

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le Terrorisme : Une impossible définition ?

dirigés par Madame Catherine GINESTET

Soutenance prévue le **mercredi 8 juillet 2026 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle MS001

Composition du jury proposé

Mme Catherine GINESTET	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Marie-Hélène GOZZI	Université de Corté	Rapporteur
M. Damien SCALIA	Université Libre de Bruxelles, Faculté de droit et de criminologie	Rapporteur
Mme Solange MIRABAIL	Université Toulouse Capitole	Examinatrice

Mots-clés : Terrorisme, Définition, Droit International, Droit International Pénal, Combattant, Conflit Armé

Résumé :

Cette thèse explore la problématique relative à la définition du terrorisme en droit international. Elle s'articule sur l'incapacité d'y parvenir à une définition universelle en dépit des efforts déployés par la communauté internationale. Des processus dont l'impact souligne la genèse d'une conceptualisation théorique du terrorisme international. Cette analyse s'est centrée principalement sur une observation juridique pénale internationaliste, abordée sous des angles théoriques, comparatifs et analogiques. La première partie traite des obstacles structurels à cette définition, centrés sur l'imprévisibilité juridique de cette notion, notamment la diversité de ses manifestations matérielles ainsi qu'à la disparité morale qui entoure le sujet. Dans ce contexte, l'ambivalence dans la classification juridique de cette infraction a été soulignée, de même que le clivage, persistant entre les concepts de « combattant de liberté » et de « terrorisme », dicté par les intérêts politiques et subjectifs des divers États. La seconde partie met en évidence la rationalisation théorique du terrorisme en distinguant le concept afférent à cette notion en temps de paix de ceux en temps de guerre. Elle analyse les définitions conventionnelles ainsi que l'émergence d'une définition coutumière particulière encadrant le terrorisme international. Par ailleurs, cette partie aborde en profondeur les liens complexes entre les crimes de guerre et le terrorisme, ainsi que les conflits de qualifications qui y sont afférents. La recherche souligne, en somme, la déterminabilité théorique de l'infraction terroriste dans un cadre général, large et élémentaire en droit international. Ce qui garantit, par conséquent, la stabilité de la qualification juridique du terrorisme, la prévisibilité de la norme pénale et le respect de l'État de droit dans la lutte antiterroriste.